

Le trois Juin deux mille vingt, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19, sur convocation du vingt-neuf Mai deux mille vingt et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Calmels Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Delforge Christine.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel LAPORTE.

Approbation Procès Verbal de séance du 28 Mai 2019

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2019 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20200603/01

Désignation des délégués au SMAEP de Montbazens-Rignac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC).

Il convient donc de désigner deux délégués titulaires selon les modalités définies notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC et représenter la Commune de ESCANDOLIERES :

Mr Christian PALAYRET

Et Mr Yves BOUYSSOU

DCM20200603/02

Election Délégués au sein du SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Il convient donc de désigner deux délégués titulaires selon les modalités définies notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués communaux auprès du SIEDA :

Titulaire : Mr Yohan CRAPET

Suppléante : Mme Christiane LOPEZ

DCM20200603/03

Déclassement voirie communale à La Fage accès Maison ROUQUETTE

Suite à la demande de Monsieur et Madame Alexandre ROUQUETTE, propriétaire de la parcelle cadastrée S° B n° 1078 à La Fage Commune d'ESCANDOLIERES, de déclasser une partie du domaine public communal jouxtant l'entrée de leur maison d'habitation principale, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de division établie par LBP Etudes et Conseil, géomètre expert à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.

Cette emprise d'une contenance de 35m², constituant une portion de voirie communale, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Le déclassement de cette partie de voirie communale n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONSTATE le déclassement du domaine public de ladite partie de voie communale pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;
- AUTORISE la cession de la parcelle section B n° 1324 a d'une surface de 35 m² au profit de Monsieur et Madame Alexandre ROUQUETTE, demeurant à ESCANDOLIERES 12390, La Fage, riverains de cette voie communale au prix de UN EURO ;
- DIT que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- PRECISE qu'un acte en forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de la Commune ;
- AUTORISE :
 - Le 1^{er} Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la Commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte
 - Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DÉCISIONS

DCCM20200603/01

Election des Délégués Communautaires

Monsieur le Maire, suite à l'élection Municipale du 15 Mars 2020, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres devant siéger au Conseil de la Communauté de Communes, constituée pour toute la durée du mandat municipal et composée de deux délégués.

- Monsieur PALAYRET Christian
- Monsieur BOUYSSOU Yves

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été désignés délégués de la Communauté de Communes du Pays Rignacois.

DCCM20200603/02

Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Monsieur le Maire, suite aux élections Municipales du 15 Mars 2020, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres, constituée pour toute la durée du mandat municipal et composée de trois titulaires et de trois suppléants.

- * Titulaires :
- Monsieur Yves BOUYSSOU
 - Madame Christiane LOPEZ
 - Madame Fabienne CANTALOUBE

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés titulaires de la CAO.

- * Suppléants :
- Madame Christelle SCHMIDT
 - Monsieur Lionel LAPORTE
 - Madame Christine DELFORGE

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés suppléants de la CAO.

DCCM20200603/03

Nomination Délégué SMICA

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, à nommer un délégué afin de renouveler l'assemblée du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises dont notre commune est adhérente.

Le Conseil Municipal nomme Madame Christiane LOPEZ déléguée du SMICA.

DCCM 20200603/04

Constitution des Commissions

Outre l'élection du Maire et des trois Adjoint, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Mai 2020 a décidé à l'unanimité de la mise en place de Commissions Communales et de la désignation de certains de ses membres dans divers organes extra communaux.

Commission école : Présidente : Christiane LOPEZ

Membres : Yohan CRAPET – Hervé FLOTTES – Christine DELFORGE

Finances – Gestion du personnel : Président : Christian PALAYRET

Membres : Yves BOUYSSOU – Christiane LOPEZ – Christelle SCHMIDT

Travaux voirie – Bâtiments Communaux – Urbanisme : Président : Yves BOUYSSOU

Membres : Christian PALAYRET – Christelle SCHMIDT – Lionel LAPORTE – Hervé FLOTTES – Sylvie CALMELS - Sébastien DEPUILLE

Gestion des biens communaux : Présidente : Christelle SCHMIDT

Membres : Lionel LAPORTE – Fabienne CANTALOUBE – Sébastien DEPUILLE – Christine DELFORGE

Communication - Relation publique Vie associative – Culture – Tourisme – Protection du patrimoine : Présidente : Christiane LOPEZ

Membres : Yves BOUYSSOU – Christelle SCHMIDT – Yohan CRAPET – Sylvie CALMELS – Fabienne CANTALOUBE – Sébastien DEPUILLE

Agricole : Président : Hervé FLOTTES

Membres : Lionel LAPORTE – Fabienne CANTALOUBE

DCCM20200603/05

Désignation des membres au Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, chaque commission de la Communauté de Communes soit recomposée et complétée par un conseiller municipal de chaque commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger dans chacune des Commissions suivantes :

- **Commission Développement et Animation du territoire communautaire :**
Yves BOUYSSOU – Christelle SCHMIDT
- **Commission Voirie et Environnement :** Christian PALAYRET – Sébastien DEPUILLE
- **Commission Vie scolaire et périscolaire, Vie sociale :**
Christian PALAYRET – Christine DELFORGE
- **Commission Sports, Culture, Tourisme et Communication :**
Yves BOUYSSOU – Sylvie CALMELS

DCCM20200603/06

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'en date du 2 Juin 2020 la Direction Générale des Finances Publiques invite le Conseil Municipal à proposer vingt-quatre contribuables dont six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désigné par le directeur départemental des finances publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Direct (CCID), outre le Maire ou son suppléant qui en assure la Présidence, et pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

Titulaires	Suppléants
BOUSQUET Alain	BOUSQUET Marie-Lys
SEGUY Georges	LAPORTE Roselyne
DEPUILLE Nathalie	CARLES Jean-Paul
MARTY Jean-Pierre	BOUYSSOU Florence
GAUBERT Yves	BOUYSSOU Joël
LIEVROUW Catherine	POUGET Mathieu
ROUQUETTE Alexandre	BRUEL Thierry
NOYÉ Maxime	PALAYRET Christophe
VALLANCE Romain	BOUYSSOU Dorian
MAYANOBE Christophe	BENAVEN Marina
DAVID Anthony	VERGNES Thierry
CANTALOUBE Alain	LAYROL Jean-Marc

DCCM20200603/07

Proposition d' élu référent communal SMBV2A

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une note du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) indiquant la procédure de désignation d'un élu (non siégeant au Conseil Communautaire).

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) étant détenue par les intercommunalités, il y a lieu de proposer un élu référent communal du SMBV2A auprès de la Communauté de Communes du Pays Rignacois.

Avec son accord, Monsieur Hervé FLOTTES a été proposé par le Conseil Municipal.